

Programme - Conférence - Quelles nouveautés en droit luxembourgeois des ASBL ? - 14/11/2024

PRÉSENTATION

La nouvelle loi ASBL est entrée en vigueur il y a un an, et il reste un an pour adapter les statuts aux innovations qu'elle a introduites.

Compte tenu que la plupart des AG ont lieu au cours du 1^{er} semestre, il est urgent de préparer et penser les révisions statutaires pour ne pas entrer dans une zone d'insécurité juridique.

La conférence du 14 novembre fournira des conseils pratiques pour procéder à ces adaptations, en s'appuyant notamment sur le tout nouvel ouvrage de droit des ASBL.

Fort des analyses juridiques contenues dans le livre, la présentation des adaptations statutaires nécessaires sera complétée par une réflexion sur les questions plus fondamentales qu'il peut être opportun de creuser à l'occasion d'une révision statutaire.

Orateurs

- **David HIEZ**, *Professeur de droit privé à l'Université du Luxembourg*
- **Bernard FELTEN**, *Avocat au barreau du Luxembourg*
- **Roland JAEGER**, *Juriste et médiateur*

PROGRAMME

17h00 Accueil des participants

17h30 La réforme de la loi de 1928 : principales innovations et points de vigilance, **David HIEZ**, *Professeur de droit privé à l'Université du Luxembourg*

18h L'adaptation des statuts à la nouvelle loi, Roland JAEGER, Juriste et médiateur, et **Bernard FELTEN**, *Avocat au barreau du Luxembourg*

18h30 Échanges avec la salle

Drink de clôture

INFORMATIONS PRATIQUES – ON LINE

Date & horaire:

Le jeudi 14 novembre 2024, conférence de 17h30 à 19h00

Forum da Vinci

Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, 6

L-1330 Luxembourg

Prix

100,00 € TTC : participation à la conférence

155,00 € TTC : participation à la conférence + [ouvrage](#)

50,00 € TTC : participation à la conférence uniquement – Prix spécial pour les ASBL

105,00 € TTC : participation à la conférence + ouvrage – Prix spécial pour les ASBL

Documentation

Les participants recevront la documentation préparée par les intervenants. Ils auront la possibilité de commander l'ouvrage [Le nouveau droit des ASBL au Luxembourg](#) (prix public : 75,00 € TTC)

Publics visés

Administrateurs d'ASBL, avocats, notaires, juristes d'entreprise, experts-comptables

Formation permanente

Une demande d'agrément a été introduite auprès d'avocats.lu